

L'affaire Benalla transite par le Loiret

Chargé d'enquêter sur l'affaire Benalla pour le Sénat, le sénateur Jean-Pierre Sueur met en exergue trois contradictions. Par ailleurs, un ex-Loirétain apparaît...

Philippe Ramond

philippe.ramond@centrefrance.com

Co-rapporteur de la commission des lois du Sénat chargée d'enquêter sur l'affaire Benalla, le sénateur Jean-Pierre Sueur (PS) a, notamment, auditionné, jeudi durant trois heures, le secrétaire général de l'Élysée. Au terme des diverses auditions, le parlementaire du Loiret pointe trois contradictions et zones d'ombre.

1 La justice aurait dû être saisie dès le 2 mai. Aux yeux de Jean-Pierre Sueur, « ce qui s'est passé le 1^{er} mai est grave : un membre du cabinet du président de la République, M. Benalla, qui usurpe tenue et insignes de la police nationale et intervient physiquement sur des citoyens... Dès le 2 mai, la justice aurait dû être saisie. Or, le ministre de l'Intérieur considère que c'était à l'Élysée de le faire et le secrétaire général de l'Élysée juge que la



JEUDI. Alexis Kohler, secrétaire général de l'Élysée (à g.), lors de son audition devant la commission des Lois du Sénat avec le sénateur Sueur (à d.) pour co-rapporteur. PHOTO AFP

sanction prise à l'encontre de M. Benalla était suffisante. Il a fallu attendre cette fin juillet pour que la justice s'autosaisisse...

2 Au terme de sa mise à pied, Benalla poursuit ses missions de protection. Jean-Pierre Sueur note qu'Emmanuel Macron en personne a jugé l'acte commis par Alexandre Benalla comme « inadmissible » et « inacceptable » et qu'en conséquence, plus aucune mission de protection ne devait lui être confiée, au terme de ses quinze jours de mise à pied. « On aurait pu supposer qu'il soit exfiltré vers un service adminis-

tratif. Or, il y a quelque chose de troublant : après sa mise à pied, il se retrouve en première ligne, comme si de rien n'était. Au Panthéon, pour l'arrivée des cendres des époux Veil ; dans la tribune présidentielle le 14 juillet et à l'arrivée des Bleus à Roissy puis dans le car sur les Champs-Élysées. Trois apparitions très publiques qui montrent que rien n'a changé. Comme si l'affaire, qui n'a été révélée que le 18 juillet, avait été étouffée. Il y a une contradiction entre le fait de dire "on le décharge des missions de protection" et le fait qu'il continue à exercer de telles fonctions ».

3 Contradiction flagrante sur l'autorisation du port d'armes à M. Benalla. Le sénateur rappelle que « selon le directeur de cabinet de l'Élysée, l'autorisation du port d'arme a été délivrée dans le strict respect de la réglementation. Cela ne semble pas être le cas. Le directeur de cabinet comme le secrétaire général de l'Élysée assurent que M. Benalla n'avait pas de prérogatives de sécurité, une sécurité qui revient aux hommes du GSPR (Groupe de sécurité de la présidence de la République). Or, ceci est en contradiction flagrante avec l'arrêté de port d'armes de M. Benalla que j'ai sous les yeux, où je lis "Considérant que M. Benalla est chargé d'une mission de police" ».

Comme en écho aux événements survenus au sein de la commission d'enquête à l'Assemblée nationale, Jean-Pierre Sueur conclut par « nous ne sommes ni un tribunal ni un lieu de combat politique. Il s'agit pour nous de connaître en détail tous les dysfonctionnements afin d'y remédier dans l'avenir ». ■

Yann Drouet côtoyait sur le terrain Alexandre Benalla

Le nom d'un ex-Orléanais apparaît dans l'affaire Benalla. Directeur de cabinet du préfet loirétain, de janvier 2012 à décembre 2013, Yann Drouet occupait, jusqu'au 18 avril dernier, les fonctions de chef de cabinet du préfet de police de Paris. À ce titre, il a souvent travaillé avec Benalla. C'est aussi Yann Drouet qui a signé son permis de port d'arme.

Contacté hier par notre rédaction, Yann Drouet s'est refusé à tout commentaire. Selon notre enquête, Yann Drouet a découvert Alexandre Benalla au soir du second tour de la présidentielle. Puis c'est avec lui qu'il a préparé la soirée à la pyramide du Louvre.

En charge du volet sécurité sur la plaque parisienne, notamment pour les événements impliquant le déplacement d'Emmanuel Macron, Yann Drouet a eu pour interlocuteur très régulier Alexandre Benalla



CONNU. Yann Drouet

(hommage à Johnny, au colonel Beltrame, 14 juillet 2017, etc.).

Dans le cadre de ses responsabilités au sein de la préfecture de police, Yann Drouet a signé l'autorisation de port d'arme de Benalla. Le préfet de police a expliqué qu'au regard des garanties présentées (formation, formation continue, mise à jour du carnet de tir, etc.) Alexandre Benalla remplissait toutes les conditions.

La responsabilité de Yann Drouet n'ayant, à ce jour, pas été mise en cause, il n'a pas été auditionné par une commission d'enquête.